

Commissariat des Douanes et
Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° 005 /2023/OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

AVIS AUX IMPORTATEURS

Il est porté à la connaissance des importateurs et des commissionnaires en douane agréés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois de mai 2023, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,957	655,957
U.S.A.	Dollar Américain	605,07	594,06
ROYAUME UNI	Livre Sterling	745,93	741,80
JAPON	Yen	4,6295	4,4574
CANADA	Dollar Canadien	443,12	436,11
CHINE	Yuan	87,98	85,80
SUISSE	Francs Suisse	659,45	665,14
DANEMARK	Couronne Danoise	88,06	88,00
NORVEGE	Couronne Norvégienne	57,93	56,00
SUEDE	Couronne Suédoise	58,47	57,64
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	77,08	75,68
INDE	Roupie	7,37	7,26
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	33,292	32,561
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	164,18	163,89
THAILANDE	Bath Thaïlandais	17,66	17,42

Le présent avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 05 MAI 2023

Pour le Commissaire des Douanes
Et Droits Indirects p.i.
Le Directeur des Opérations Douanières
Régionales



Kwami EDJIDOMELE